

ASSEMBLÉE DU 30 mai 2019

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 30 mai 2019 à 16 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Brody Flannigan, usager du transport en commun, soulève une question en lien avec la remise en service des véhicules fabriqués par Nova Bus qui avaient été retirés de la route en raison de défauts affectant la servo-direction.

M. Dominique L'Heureux, usager du transport en commun, a soulevé plusieurs questions, dont notamment en lien avec les sujets suivants :

- La fréquence de la ligne 20;
- La disponibilité du wifi à bord des autobus;
- Les nombreux détours en date du 29 mai 2019;
- La Passe-temps.

CA-2019-035

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 avril 2019
3. **Direction générale**
 - 3.1 Adoption du Règlement 154 portant sur la gestion contractuelle
 - 3.2 Adoption de la Politique cadre portant sur la gestion des ressources financières et la gestion contractuelle
 - 3.3 Adoption de la Politique cadre portant sur la gestion des ressources humaines

- 3.4 Octroi de contrat – mise à jour du plan de mesures d’urgence de la Société

- 4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1 Octroi de contrat – fourniture et installation de panneaux à messages variables

- 5. **Direction des finances**
 - 5.1

- 6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1 Renouvellement de l’entente avec le Collège Nouvelles Frontières pour le transport intégré
 - 6.2 Renouvellement de l’entente avec le Cégep de l’Outaouais pour le forfait Cam-Puce - 2019-2020
 - 6.3 Renouvellement de l’entente avec le Cégep Héritage pour le forfait Cam-Puce - 2019-2020
 - 6.4 Projet d’entente avec la Ville d’Ottawa pour la desserte de la Place TD – parties du Rouge et Noir et autres événements d’envergure

- 7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Octroi de contrat – acquisition de boîtes de perception
 - 7.2 Octroi de contrat – soutien et entretien pour le progiciel Hastus 2013
 - 7.3 Octroi de mandat – étude stratégique concernant l’électrification des réseaux de transport collectif – ATUQ
 - 7.4 Octroi de contrat – travaux de réparation des garde-grèves du pont Noir
 - 7.5 Octroi de contrat – acquisition d’équipements pour le système informatisé de validation des titres

- 8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

- 9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Confirmation de statut de M. Raynald Thibaudeau, au poste de directeur des Opérations

- 10. **Direction de l’approvisionnement**
 - 10.1 Modification à la convention cadre – ATUQ pour divers achats regroupés – 2018

- 11. **Levée de l’assemblée**

CA-2019-036

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée du
25 avril 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 avril 2019
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-037

**Adoption du Règlement 154 portant sur la gestion
contractuelle**

ATTENDU QU'un projet de règlement de gestion contractuelle
instaurant les mesures exigées en vertu de l'article 103.2 de la *Loi sur les
sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), qui vise à assurer un haut
niveau de transparence et une saine gestion des contrats au sein de la Société, a
été élaboré et que celui-ci vise à instaurer les mesures suivantes :

- Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter
contre le truquage des offres;
- Assurer le respect de la *Loi sur la transparence et
l'éthique en matière de lobbyistes* (RLRQ, c. T-11, r. 0.2)
adopté sous l'égide de cette loi;
- Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou
de corruption;
- Prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre
l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de
soumissions et la gestion du contrat qui en résulte;
- Encadrer la prise de toute décision qui a pour effet
d'autoriser la modification du contrat;
- Assurer la rotation des éventuels cocontractants à l'égard
des contrats qui comportent une dépense inférieure à
100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré.

ATTENDU QUE ce règlement prévoit également les règles
d'attribution des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de
moins de 100 000 \$;

ATTENDU QUE les membres du Conseil d'administration ont pris
connaissance du projet de règlement;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et
l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement numéro 154 concernant la gestion
contractuelle soit adopté et conservé au livre des Règlements de la Société et
que celui-ci entre en vigueur quinze (15) jours suivant la publication de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de la Politique cadre portant sur la gestion des ressources financières et la gestion contractuelle

ATTENDU QUE la Société désire adopter une politique cadre en matière de gestion des ressources financières et de gestion contractuelle afin de :

- Assurer le respect des lois applicables en matière de gestion des ressources financières dont notamment, la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;
- Assurer une bonne planification des ressources financières de la Société;
- Assurer la conformité aux normes de la qualité des pratiques en matière de gestion financière;
- Assurer une reddition de compte quant à l'utilisation des ressources financières de la Société;
- Assurer une saine gestion des ressources financières de la Société;
- Respecter et renforcer les valeurs organisationnelles en matière de gestion financière;
- Aligner les actions sur la vision et les priorités de l'organisation;
- Assurer le respect des lois applicables en matière de gestion contractuelle dont notamment, la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;
- Assurer la conformité aux normes et la qualité des pratiques en matière de gestion contractuelle;
- Assurer une reddition de compte en matière de gestion contractuelle;
- Respecter et renforcer les valeurs organisationnelles en matière de gestion contractuelle;
- Aligner les actions sur la vision et les priorités de l'organisation.

ATTENDU QUE la Politique cadre portant sur la gestion des ressources financières et la gestion contractuelle a pour but d'orienter le Comité de gestion, la Direction des finances et la Direction de l'approvisionnement dans l'élaboration des politiques, directives et procédures en matière de gestion des ressources financières et de gestion contractuelle;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE la Politique cadre portant sur la gestion des ressources financières et la gestion contractuelle soit adoptée et conservée au manuel de Politiques et procédures de la Société et que celle-ci entre en vigueur le jour qui suit la date de son adoption.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de la Politique cadre portant sur la gestion des ressources humaines

ATTENDU QUE la Société désire adopter une politique cadre en matière de gestion des ressources humaines afin de :

- Assurer que les employés de la Société soient mobilisés, compétents et engagés;
- Assurer la santé et la sécurité des employés de la Société;
- Assurer une bonne planification des ressources humaines de la Société en visant l'efficacité et l'efficience;
- Développer les compétences et les meilleurs talents;
- Assurer l'attraction et la fidélisation des talents;
- Préparer la relève aux postes critiques;
- Respecter et renforcer les valeurs organisationnelles;
- Aligner les actions sur la vision et les priorités de l'organisation;
- Assurer la performance et le développement organisationnel.

ATTENDU QUE la Politique cadre portant sur la gestion des ressources humaines oriente le Comité de gestion de la Société et la Direction des ressources humaines dans l'élaboration des politiques, directives et procédures en matière de gestion des ressources humaines de la Société et guide l'ensemble des gestionnaires de la Société dans les décisions et les actions qui ont un impact sur les ressources humaines de la Société;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
 APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
 ET RÉSOLU :

QUE la Politique cadre portant sur la gestion des ressources humaines soit adoptée et conservée au manuel de Politiques et procédures de la Société et que celle-ci entre en vigueur le jour qui suit la date de son adoption.

Adoptée à l'unanimité

Octroi de contrat – mise à jour du plan de mesures d'urgence

ATTENDU QU'en 2007, la Société a élaboré un plan de mesures d'urgence proposant des procédures alternatives au fonctionnement normal des opérations et qu'à la suite de celui-ci, elle a connu une croissance importante de ses effectifs, de son parc autobus ainsi que de ses infrastructures et qu'il s'avère nécessaire de mettre à jour ce plan afin d'assurer la sécurité des employés et des clients ainsi que la continuité des opérations;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public en vue de retenir les services professionnels pour la mise à jour du plan de mesures d'urgence de la Société et qu'à la suite de celui-ci, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix (incluant les taxes)
CIMA+	116 527,16 \$
RHEA inc.	183 212,66 \$

ATTENDU QUE la Direction des opérations et la Direction de l'approvisionnement recommandent de retenir la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, soit celle de la firme CIMA+;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-047;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la mise à jour du plan de mesures d'urgence de la Société soit octroyé à la firme CIMA+, au montant de 116 527,16 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-041

Octroi de contrat – fourniture et installation de panneaux à messages variables

ATTENDU QUE le SAEIV (Système d'aide à l'exploitation et information aux voyageurs), implanté au sein de la Société, a des fonctionnalités orientées vers l'information aux voyageurs et qu'il s'avère pertinent d'accroître la couverture des panneaux à messages variables, afin d'améliorer l'information aux voyageurs sur les quais des stations du tronçon Rapibus;

ATTENDU QUE la Société a reçu une subvention du FITC afin d'accroître la couverture des PMV sur le territoire de la Ville de Gatineau;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé le 6 mars 2019 et qu'à la suite de celui-ci, une seule soumission conforme a été reçue, à savoir :

Soumissionnaire	Prix (incluant les taxes)
SÉGUIN MORRIS INC.	1 147 450,59 \$

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement, la Direction du développement, du marketing et des communications ainsi que la Direction de la gestion de projets recommandent de retenir la seule soumission conforme, soit celle de SÉGUIN MORRIS INC.;

ATTENDU QUE le contrat inclut toutes les nouvelles installations et les relocalisations des panneaux à messages variables existants, la formation du personnel, les garanties et le support pendant cinq (5) ans;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-057;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la fourniture et l'installation de panneaux à messages variables, tel que stipulé au préambule de la présente résolution, soit octroyé à la firme SÉGUIN MORRIS INC., au montant de 1 147 450,59 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-042

Renouvellement de l'entente avec le Collège Nouvelles Frontières pour le transport intégré

ATTENDU QUE le Collège Nouvelles Frontières intègre ses élèves au réseau de la Société de transport de l'Outaouais depuis quatorze (14) ans;

ATTENDU QUE le Collège et la Société se sont entendus sur les termes de l'offre de service et sur une convention de mandataire particulier pour la distribution des titres pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE le protocole d'entente et la convention de mandataire particulier entre la Société de transport de l'Outaouais et le Collège Nouvelles Frontières, pour l'intégration des élèves dudit Collège au réseau de la Société pour l'année 2019-2020, soient renouvelés et que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Société, ledit protocole d'entente et ladite convention de mandataire particulier.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-043

Renouvellement de l'entente avec le Cégep de l'Outaouais pour le forfait Cam-Puce – 2019-2020

ATTENDU QUE la Société et le Cégep de l'Outaouais souhaitent reconduire l'entente de partenariat qui les unit depuis maintenant douze (12) ans afin de continuer à offrir aux étudiants, inscrits à temps complet, la possibilité de bénéficier du forfait Cam-Puce, pour l'année 2019-2020;

ATTENDU QUE c'est en tout 2 877 forfaits Cam-Puce qui ont été vendus pour l'année 2018-2019, contre 3 030 pour l'année précédente; ce qui a généré des recettes s'élevant à 736 500 \$;

ATTENDU QUE la Société et l'institution précitée ont convenu d'un protocole d'entente pour la reconduction du forfait Cam-Puce Cégep de l'Outaouais pour l'année 2019-2020;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé le protocole d'entente pour le forfait Cam-Puce Cégep de l'Outaouais pour l'année 2019-2020 et que le directeur du Développement, du marketing et des communications soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de l'entente avec le Cégep Héritage pour le forfait Cam-Puce – 2019-2020

ATTENDU QUE le Cégep Héritage a plus de 1 200 étudiants qui fréquentent l'institution chaque session et que les inscriptions sont, depuis quelques années, en hausse;

ATTENDU QU'à sa première année, le forfait Cam-Puce a connu un beau succès en enregistrant des ventes qui atteignent plus du tiers de leur clientèle, soit 421 forfaits vendus à la session d'automne et 356 à la session d'hiver;

ATTENDU QUE devant le résultat de cette première année, le Cégep Héritage, en collaboration avec l'Association étudiante, ainsi que la Société ont convenu d'un protocole d'entente pour la reconduction du forfait Cam-Puce pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE cet engagement se traduit d'une part, par une contribution financière du Cégep et d'autre part, par un rabais consenti par la Société en fonction du nombre de forfaits vendus par session, au cours de l'année 2019-2020, donnant ainsi aux étudiants, inscrits à temps complet, la possibilité de bénéficier d'un forfait Cam-Puce à prix avantageux;

ATTENDU QUE cette implication, dans une stratégie pour inciter les étudiants à faire usage du transport en commun pour leurs déplacements, est directement en accord avec les principes de développement durable;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé le protocole d'entente pour le forfait Cam-Puce Cégep Héritage pour l'année 2019-2020 et que le directeur du Développement, du marketing et des communications soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Projet d'entente avec la Ville d'Ottawa pour la desserte de la Place TD – parties du Rouge et Noir et autres événements d'envergure

ATTENDU QUE la Société, à la demande de la Ville d'Ottawa, a mis sur pied un projet de partenariat en 2014 pour desservir les nouvelles installations du parc Lansdowne, avec comme objectif de favoriser à partir de notre territoire, l'usage du transport en commun;

ATTENDU QUE l'initiative se voulait au départ une mesure incitative, mise en place en raison d'un nombre d'espaces de stationnement insuffisant aux abords de la Place TD, ainsi qu'une action positive destinée à réduire la circulation dans les quartiers avoisinants;

ATTENDU QUE les parties désirent reconduire le marché conclu pour les trois (3) prochaines années pour mettre sur pied des services spéciaux de navettes à partir de parcs-o-bus, avec des parcours desservant également le corridor du Rapibus;

ATTENDU QUE les spectateurs munis d'un billet d'admission pourront également voyager gratuitement sur le réseau régulier ou adapté, trois (3) heures avant et trois (3) heures après la partie, le jour de l'événement, pour

ensuite effectuer une correspondance à Ottawa, avec le service spécial d'OC Transpo ou à destination, avec le transport adapté;

ATTENDU QUE la Société acheminera à la Ville d'Ottawa une facture des services rendus sur la base du tarif « partenaire » de location d'autobus en fonction de l'utilisation, soit d'un nombre maximal d'autobus déployé en tenant compte de la température et de l'achalandage pour chaque événement;

ATTENDU QUE tous les services rendus seront ainsi autofinancés, que la Société aura recours aux supports de communication déjà existants sur son réseau et qu'il n'y aura pas de déboursés à cet effet;

ATTENDU l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE la Société soit autorisée à mettre sur pied des services spéciaux de navettes à destination de la Place TD au parc Lansdowne ainsi qu'une reconnaissance du billet d'admission comme preuve de paiement à bord des autobus du réseau régulier à destination d'un point de correspondance à Ottawa avec les services d'OC Transpo;

QUE le directeur du Développement, du marketing et des communications soit autorisé à signer, pour et au nom de la Société, le projet d'entente valable pour les trois (3) prochaines années, conformément aux termes contractuels.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-046

Octroi de contrat – acquisition de boîtes de perception

ATTENDU QU'en vertu du Programme triennal des immobilisations pour les années 2018-2019-2020, la Société prévoit faire l'acquisition de quarante-trois (43) autobus hybrides pour 2020, ce qui implique d'acquérir trente (30) nouvelles boîtes de perception, car treize (13) pourront être récupérées sur les autobus remisés;

ATTENDU QUE les boîtes de perception qui équipent les nouveaux autobus doivent être compatibles avec le système de vidange des boîtes de perception;

ATTENDU QU'il n'existe qu'un seul fournisseur pouvant fournir ce type de boîte de perception, à savoir, Les Industries T.A.G. Rive-Sud inc.;

ATTENDU QU'une entente de gré à gré a été négociée avec Les Industries T.A.G. Rive-Sud inc. pour la fourniture de trente (30) boîtes de perception pour équiper les autobus qui seront livrés en 2020;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de trente (30) boîtes de perception pour les autobus 40 pieds hybrides 2020 se chiffre à 454 887,09 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-059;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition de trente (30) boîtes de perception requises pour les autobus 40 pieds hybrides 2020 soit octroyé à Les Industries T.A.G. Rive-Sud inc., au montant de 454 887,09 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-047

Octroi de contrat – soutien et entretien pour le progiciel Hastus 2013

ATTENDU QUE le contrat annuel de support et d'entretien du système HASTUS-Véhicule, Hastus-Crew, CrewOpt, Minbus, HASTUS-Roster interactif, HASTOP, Geo, Hastinfo, HastinfoWeb, Hastus-ATP, Hastus-DailyCrew, Bid, BidMonitor et Selfservice version 2013 arrivera à échéance le 15 juin 2019;

ATTENDU QUE la firme Giro inc. est le seul fournisseur possible en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tel un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou un brevet;

ATTENDU QUE la firme Giro inc. offre ce contrat de soutien et d'entretien au coût annuel de 139 541 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-055;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de soutien et d'entretien du progiciel HASTUS pour les modules HASTUS-Véhicule, Hastus-Crew, CrewOpt, Minbus, HASTUS-Roster interactif, HASTOP, Geo, Hastinfo, HastinfoWeb, Hastus-ATP, Hastus-DailyCrew, Bid, BidMonitor et Selfservice version 2013, soit octroyé à la firme Giro inc. pour une période d'un (1) an à compter du 16 juin 2019, au coût de 160 437,26 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-048

Octroi de mandat – étude stratégique concernant l'électrification des réseaux de transport collectif - ATUQ

ATTENDU QUE lors du Conseil d'administration du 13 décembre 2018, la Société a été autorisée à agir comme mandataire en son nom et au nom de la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE TROIS-RIVIÈRES, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS et la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SAGUENAY pour la réalisation d'une étude stratégique concernant l'électrification des réseaux de transport collectif;

ATTENDU QUE la Société a procédé un appel d'offres public pour la réalisation de cette étude et que trois (3) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix (incluant les taxes)
Systra	457 464,83 \$
Cima+ Consortium	425 867,40 \$
SNC	986 324,54 \$

ATTENDU QU'il est recommandé de retenir les services de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit Cima+ Consortium, pour un montant de 425 867,40 \$ toutes taxes incluses;

ATTENDU QUE le coût de l'étude attribuable à la Société est de 164 839,66 \$, toutes taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-058;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la réalisation de l'étude stratégique sur l'électrification des réseaux de transport collectif soit octroyé à la firme Cima+ Consortium, pour un montant de 425 867,40 \$, toutes taxes incluses, dont 164 839,66 \$, taxes incluses, pour la partie du contrat attribuable à la STO.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-049

Octroi de contrat – travaux de réparation des garde-grèves du pont Noir

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation des garde-grèves du pont Noir et que deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir;

Soumissionnaires	Prix (incluant les taxes)
Spécialiste d'ouvrages d'art CSTP Inc.	302 700,48 \$
Les constructions Hydrospec Inc.	185 224,75 \$

ATTENDU la Direction de l'approvisionnement et la Direction des opérations recommandent de retenir a plus basse soumission conforme, soit celle de Les constructions Hydrospec Inc.;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-064;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les travaux de réparation des garde-grèves du pont Noir soit octroyé à la firme Les constructions Hydrospec Inc., pour un montant total de 185 224,75 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-050

Octroi de contrat – acquisition d'équipements pour le système informatisé de validation de titres

ATTENDU QU'en vertu du Programme triennal des immobilisations pour les années 2018-2019-2020, la Société prévoit faire l'acquisition de quarante-trois (43) autobus hybrides pour 2020; ce qui implique

d'acquérir trente (30) nouvelles unités de validation des titres de transport, car treize (13) pourront être récupérées sur les autobus remisés;

ATTENDU QUE les unités du système informatisé de validation des titres de transport qui équipent les nouveaux autobus doivent être compatibles avec le système actuellement utilisé;

ATTENDU QU'il n'existe qu'un seul fournisseur pouvant fournir ce type d'unité, à savoir, la firme CONDUENT;

ATTENDU QU'une entente de gré à gré a été négociée avec CONDUENT pour la fourniture de trente (30) unités du système informatisé de validation des titres pour équiper les autobus qui seront livrés en 2020;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de trente (30) unités du système informatisé de validation des titres pour les autobus 40 pieds hybrides 2020 se chiffre à 109 620,00 \$, sans les taxes;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-065;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition de trente (30) unités de validation des titres de transport soit octroyé à la firme CONDUENT, au montant de 126 035,60 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-051

Confirmation de statut de M. Raynald Thibaudeau, au poste de directeur des Opérations

ATTENDU la nomination par le Conseil d'administration à son assemblée du 26 octobre 2017, de M. Raynald Thibaudeau au poste de directeur des Opérations à compter du 27 novembre 2017, comme en fait foi la résolution CA-2017-122;

ATTENDU que le Recueil des conditions de travail des employés cadres prévoit que tout nouvel employé est soumis à une période de probation de douze (12) mois;

ATTENDU qu'afin de permettre une meilleure évaluation de sa performance dans le contexte d'un changement de titulaire au poste de directeur général, la période de probation de M. Thibaudeau avait été prolongée de six (6) mois;

ATTENDU que M. Thibaudeau a complété sa période de probation à la satisfaction du directeur général;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le statut d'employé régulier au poste de directeur des Opérations soit accordé à M. Raynald Thibaudeau, rétroactivement au 27 mai 2019.

CA-2019-052

Modification à la convention cadre – ATUQ pour divers achats regroupés - 2018

ATTENDU QU'en vertu de l'article 89 de *la Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q chapitre S-30.01), toute société de transport en commun peut confier à une autre personne morale de droit public le mandat d'acquérir pour elle tout bien ou service;

ATTENDU QU'en date du 26 octobre 2017, par sa résolution CA-2017-123, la Société approuvait la conclusion d'une convention-cadre, avec les autres sociétés de transport du Québec, membres de l'ATUQ, pour permettre divers achats regroupés en 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour la Société, d'augmenter de 400 263,66 \$ le montant autorisé pour l'acquisition de pièces moteur Cummins;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvée une modification de la convention-cadre pour divers achats regroupés en 2018, plus spécifiquement pour augmenter le montant maximum autorisé au nom de la Société, de 9 738 155 \$, spécifié à la ligne 04 de l'annexe 1 de la convention, à 10 138 418,66 \$, afin de permettre l'ajustement de l'estimé original avec le résultat de l'appel d'offres et que le directeur général ainsi que le secrétaire corporatif et responsable du contentieux soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-053

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Myriam Nadeau,
Présidente

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Me Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux